

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

MENSUEL

VOL. III

MONTREAL, 1ER JUIN 1891.

No 4

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

Publié par La Cie Générale de Publication et de Propriété
Sténographique du Canada.

M. GABARD,
Secrétaire

J. DE LA ROCHELLE,
Directeur Général

NOTES ÉDITORIALES

A une récente réunion du conseil du Barreau de Montréal, M. H. C. Saint-Pierre a été nommé pour prendre la place de l'honorable M. Robidoux, dans le comité de la bibliothèque, et M. Arthur Globensky a été nommé pour remplacer M. Saint-Pierre, dans le comité chargé de l'examen des sténographes officiels.

Nous suspendons une fois encore la discussion du concours avec la "Gazette Sténographique". C'est peut-être un bienfait pour nos lecteurs, mais, en tout cas, c'est charité pour le critique de la "Gazette," qui n'en peut plus. Il ne fait plus que répéter ce qu'il a dit et que nous avons admis, ou reproduire ce que nous écrivons nous-mêmes; pas tout, bien entendu. On sait cela.

La Compagnie des chemins de fer de Nidland, à Londres, a donné avis à tous ceux qui voudraient se présenter à un poste d'employé au secrétariat ou aux écritures, qu'ils auraient à subir un examen pratique de sténographie. Pourquoi, demande le "Journal des Sténographes" de Paris, nos compagnies françaises, qui sont débordées de demandes d'emploi et qui ne savent généralement comment classer — si ce n'est au moyen de recommandations plus ou moins probantes — les innombrables candidats qui assiègent leurs bureaux, n'imiteraient-elles pas cet exemple en demandant au moins la connaissance pratique de la sténographie commerciale?

LES FEMMES STÉNOGRAPHES

Le directeur du "Journal des Sténographes," M. J. Depoin, en réponse à notre demande d'une opinion sur l'admission des femmes sténographes au Palais, a écrit, dans le journal du 5 avril, un article des mieux raisonnés sur la question. Il nous dit qu'en France rien ne s'oppose à l'admission des femmes à sténographier dans les cours de justice et s'étonne un peu de voir qu'il n'en est pas ainsi au Canada. Il semblerait même croire qu'ici, dans les églises, les salles publiques et les théâtres, on sépare encore les femmes des hommes. Là-dessus, nous pouvons rassurer tout le monde en France.

Maintenant, soit scrupule, soit autre chose, il y a encore de la restriction pour les femmes, chez nous. Au reste, comme le "Journal des Sténographes" l'a déjà redit, nous sommes pour les femmes sténographes, comme pour les femmes commis dans les magasins ou les bureaux; mais

il n'est pas encore temps que les femmes se mêlent aux juges et aux avocats en fonctions, en admettant que ce doive venir, pas plus qu'il n'est temps encore en France, la première des républiques, le premier des pays de la civilisation et de l'égalité, que les femmes s'assoient sur les bancs des tribunaux ou sur les fauteuils des Chambres.

Mais la question des femmes sténographes, au Palais, se trouve presque réglée. Un sous-comité a été nommé pour s'occuper du projet d'affirmer le travail sténographique des cours à une ou plusieurs personnes qui s'engageraient, par contrat, à prendre toutes les dépositions au taux fixé de tant par mille mots. Deux sténographes ont déjà fait des offres, et le comité devra examiner si l'exécution de ce projet est possible et opportune. Et les femmes n'en souffriront guère, vu qu'elles ont, comme nous l'avons déjà dit, les bureaux pour sténographier.

LE PHONOGRAPHE ET LA STÉNOGRAPHIE

Jamais le progrès n'a été aussi vite qu'en ce siècle. Aujourd'hui, à peine une invention est-elle améliorée, qu'il en vient une autre pour la supplanter.

La sténographie, que Duployé a rendue parfaite par sa facilité, pour le français, et que Sloan, disent plusieurs autorités, a aussi perfectionnée pour l'anglais, en se serrant du système du grand maître français; la sténographie se voit aujourd'hui surpassée sous plus d'un rapport et il y a même des gens qui disent qu'elle ne sera plus rien dans quelques années, mais ceux-là se trompent.

Le Canada ne reste pas en arrière et il adopte tout ce qu'il y a de perfectionné. On va faire, au parlement d'Ottawa, un essai du phonographe, qui, ce n'est pas douteux, remplacera avant longtemps la sténographie, pour recueillir les discours et, si habile que soit le sténographe, il ne saurait reproduire aussi fidèlement la parole que le phonographe. Il y a bien le cas où plusieurs personnes parlent à la fois, mais on pourra facilement y pourvoir.

L'histoire des paroles gelées de l'homme en insistant un autre, ahurissant un piton en dégelant, et, aujourd'hui, une réalité. La seule différence est qu'aujourd'hui les paroles se collent à la cire et s'en détachent, au lieu de geler, comme dans le conte, et de dégeler.

La sténographie n'y perdra rien; elle va même devenir plus indispensable.

D'abord, le phonographe ne se porte pas en poche et ce n'est que dans les salles publiques et les bureaux qu'on pourra en avoir, puis quand le discours se prendra à la machine et se composera de même à l'imprimerie, quand tout se fera pour ainsi dire comme l'éclair, il faudra pouvoir écrire de même.

L'élève, en classe, trouvera trop long d'écrire